



Coordonnateur Q.S.E.

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Valérie TRAMEAU
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Anne LAMSDORFF
03 86 49 26 20
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

Descriptif

Le coordonnateur de système de management, sous la responsabilité de la direction, participe à la mise en oeuvre et au suivi d'une démarche de management Qualité Sécurité Environnement. Dans ce cadre, il participe à la formalisation du système documentaire, à la sensibilisation du personnel, à la mise en place et au suivi des indicateurs, à l'évaluation et à l'amélioration des systèmes mis en place ou du SMI (Système de Management Intégré).

Vos activités en entreprise

- "L'état des lieux" de l'entreprise en matière de Qualité Sécurité Environnement.
- Estimation et évaluation des risques Qualité Sécurité Environnement.
- Cartographie des processus de l'entreprise dans une optique d'intégration Qualité Sécurité Environnement.
- Identification des documents du système de management à modifier ou à créer.
- Réalisation d'un programme d'audit commun Qualité Sécurité Environnement.
- Audits internes.
- Animation de réunion d'information auprès du personnel sur la démarche Qualité Sécurité Environnement.
- Suivi d'indicateurs.
- Suivi des actions correctives et préventives.
- Propositions d'actions d'amélioration.

UNE FORMATION

Public concerné

- Niveau Bac+2 quel que soit le domaine.

Connaissances à acquérir

- Norme ISO 9001 et référentiels spécifiques
- Norme ISO 14001 et OHSAS 18001
- Audits qualité / sécurité / environnement
- Management par la qualité
- Système de management intégré
- Communication
- Gestion de projet
- Management d'équipe
- Animation de réunions
- Connaissance globale de l'entreprise

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (1 semaine de formation, 3 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

➔ Validation des études

- **Validation professionnelle :**
Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie
"Coordonnateur de Système de Management"

La participation à la formation et la validation des compétences peuvent également donner lieu à un positionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique.

Modalités de délivrance du certificat :

- réussite aux épreuves
- notation en entreprise

- **Validation universitaire :**

Inscription à l'Université de Bourgogne pour les titulaires d'un bac+2 à l'entrée de la formation. La formation est validée par une **Licence Professionnelle Management des Activités Support à la Production**, délivrée par l'Université de Bourgogne.

Modalités de délivrance :

- réussite aux épreuves
- rédaction d'un mémoire
- soutenance devant un jury comprenant des professionnels

➔ Partenariat

Universitaire

- Université de Bourgogne

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).